Soullans accueille le dispositif ESCoRTer

La Commune de Soullans est heureuse d'annoncer le déploiement du dispositif ESCoRTer au sein de la Maison médicale de Soullans, effectif depuis le 2 novembre 2026.

Soullans devient ainsi le troisième site sélectionné pour accueillir ce dispositif de soin collaboratif.

ESCoRTer a pour objectif d'apporter une réponse adaptée aux patients ne disposant pas de médecin traitant, en accordant une attention prioritaire aux personnes les plus fragiles.

Ce dispositif repose sur une organisation collaborative des soins, destinée à faciliter l'accès à une prise en charge médicale sur le territoire. Il vient compléter l'offre de santé existante et s'inscrit dans une démarche visant à répondre aux difficultés rencontrées par certains habitants pour accéder aux soins.

Afin de présenter concrètement le dispositif ESCoRTer, ses objectifs, son fonctionnement et ses modalités d'accès, une réunion publique d'information est organisée :

Mardi 17 novembre 2026 à 18 h 30 - Salle Prévoirie à Soullans

Cette rencontre permettra de présenter le dispositif et de répondre aux questions concernant son fonctionnement et ses modalités d'accès.

La réunion n'a toutefois pas vocation à examiner les situations médicales individuelles, à évoquer publiquement les pathologies rencontrées par les habitants, ni à déterminer si l'état de santé d'une personne justifie ou non une prise en charge dans le cadre du dispositif. Les situations individuelles relèvent d'un échange confidentiel avec les professionnels de santé.

La Municipalité invite toutes les personnes souhaitant mieux comprendre le dispositif ESCORTER à participer à cette réunion d'information.

Le Maire et l'équipe municipale